



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **7 juillet 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **1 juillet 2022**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEAUD - ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES

Membres absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Objet :

Ouverture de 7 emplois permanents aux fonctionnaires titulaires, et, le cas échéant, aux agents contractuels, pour une durée de trois ans, sur le fondement de l'article L.332-8

V_DEL_22077_33

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Dans ce cadre je vous propose l'ouverture de sept emplois permanents ouverts aux fonctionnaires et aux contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

1/ Consultant interne Direction conseil et accompagnement :

Principales missions du poste :

- accompagner les directions dans le pilotage de leurs politiques publiques ;
- produire des documents d'orientation destinés à la direction générale et aux élus (projet d'activités et bilan d'activité....) et contribuer à leur évolution ainsi que des outils de pilotage transversaux constituant un socle de connaissance et d'analyse sur les politiques de la ville ;
- participer à l'animation de la démarche de gestion et à la diffusion de la culture de gestion au sein de la ville ;
- réaliser des études de coûts et tarification ;
- rédiger des rapports d'analyse du mode de gestion le plus pertinent pour une activité existante ou en projet et aider à la sélection et au suivi de prestataires externes ;
- contribuer au dialogue de gestion en amont du processus budgétaire.

Je vous propose donc l'ouverture de l'emploi permanent de consultant interne ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Ce poste est ouvert à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

2/ Responsable du contrôle de gestion à la Direction des Ressources Humaines H/F

Missions principales du poste :

- suivre les données sociales et de la masse salariale ;
- collecter et analyser les données sociales sous la direction du responsable du pôle vie administrative et ressources ;
- référent des services concernant la transmission des données budgétaires et comptables.

Suivi du budget 011 de la DRH

- participer avec les porteurs d'enveloppe à l'élaboration et au suivi du budget de la DRH. Assurer le lien sur ces questions avec la direction des finances

Gestion des tickets restaurants de la collectivité

- Superviser et contrôler le processus des tickets restaurant des agents de la ville

Je vous propose donc l'ouverture de l'emploi permanent de responsable du contrôle de gestion ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Ce poste est ouvert à temps complet à compter.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

3/ Chargé de mission économie de proximité H/F

Les missions principales du poste :

- L'aide à l'implantation et au développement des activités économiques et commerciales sur la commune,
- La mise en œuvre d'une stratégie commerciale et artisanale à l'échelle de la Ville et le suivi des études prospectives,
- L'accompagnement des porteurs de projets,
- L'interface et l'intermédiation avec les acteurs économiques du territoire (Métropole de Lyon, CCI, CMA) et les unions commerciales,
- La gestion et la conduite de projet divers,
- Le suivi des missions liées à la réglementation commerciale.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie A, de chargé de mission économie de proximité ouvert aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs.

Je vous propose donc l'ouverture de l'emploi permanent de chargé de mission économie de proximité ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet,

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés

territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

4/ Chargé de projet citoyenneté Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et les Discriminations (LCDRA) H/F :

Missions principales du poste :

- contribuer à l'établissement du diagnostic global du Grand Projet de Ville (GPV), à l'élaboration et à l'actualisation du projet d'ensemble ainsi qu'à son évaluation ;
- travailler directement avec les acteurs locaux (habitants, associations...) concernés par le champ d'action et être au plus près du terrain ;
- travailler collectivement et de façon transversale avec les autres chargés de développement, en apportant si nécessaire un appui sur des thématiques extérieures au champ d'action ordinaire ;
- rendre compte de son activité au commanditaire ;
- mettre en œuvre la convention locale d'application du contrat de ville dans le domaine de la citoyenneté, de l'accès aux droits, de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;
- mobiliser les élus, les directeurs de service et agents de la collectivité.
- développer des outils pour la mise en place d'une politique de lutte contre toutes les discriminations qui se caractérisent par :
 - la participation aux instances et groupes de travail partenariaux concernant ce thème ;
 - assurer le suivi du plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie A, de chargé de projet citoyenneté LCDRA ouvert aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs.

Ce poste est créé à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

5/ Directeur Adjoint de la Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci projet social H/F :

Missions du poste :

- développement et mise en œuvre du projet du centre social en adéquation avec la politique sociale de la collectivité ;
- développement et animation des partenariats et du lien social ;

- participation au développement de la dynamique participative
- management d'équipe en mode projet et favorisant la transverse
- gestion administrative et financière.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie A, de Directeur adjoint de la MMQ Léonard de Vinci ouvert aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et conseillers socio-éducatifs territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra être titulaire d'un diplôme relatif à une formation supérieure de niveau I dans l'animation, les carrières sociales, le développement local et/ou l'ingénierie sociale et présenter une forte expérience en gestion des projets, management.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des conseillers socio-éducatifs notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

6/ Gestionnaire paie carrière H/F

Missions du poste :

- gestion de la Paie : Élaboration mensuelle de la paie des agents ;
- gestion de la carrière ;
- gestion des accidents, maladies, départs, retraites ;
- accueil physique et téléphonique de l'agent.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie B, de gestionnaire ressources humaines ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

7/ Expert processus paie Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) H/F

Missions du poste :

- contrôle et suivi des opérations de paie ;
- déclaration des charges sociales (URSSAF et autres caisses) ;
- administration de l'outil Ressources Humaines ;
- assistance aux utilisateurs ;
- établissement de la Norme pour les Déclarations Dématérialisées Des Données Sociales (N4DS) ;
- gestion des requêtes nécessaires à l'analyse de données sociales.

Ce poste est créé à temps complet.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie A d'expert processus paie SIRH ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique . En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012

En conséquence, je vous propose :

► de créer les sept emplois permanents à temps complet suivants, tels que décrits ci-dessus :

- consultant interne Direction conseil et accompagnement
- responsable du contrôle de gestion ;
- chargé de mission économie de proximité et chargé de projet citoyenneté LCDRA,
- directeur Adjoint de la MMQ Léonard de Vinci projet social,
- gestionnaire paie carrière,
- expert processus paie SIRH,

► de dire que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique ;

► d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_33-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de créer 7 emplois permanents, de consultant interne direction conseil et accompagnement de catégorie A, de responsable du contrôle de gestion de catégorie A, de chargé de mission économie de proximité et chargé de projet citoyenneté LCDRA de catégorie A, de directeur Adjoint de la MMQ Léonard de Vinci projet social de catégorie A, d'expert processus paie SIRH de catégorie A et de gestionnaire paie carrière de catégorie B ;

Considérant la nature des fonctions très spécialisées de ces emplois et les besoins des services ;

Entendu le rapport présenté le 7 juillet 2022 par Madame la Maire, ;

Après avoir délibéré, décide :

► de créer les sept emplois permanents à temps complet suivants, tels que décrits ci-dessus :

- consultant interne Direction conseil et accompagnement
- responsable du contrôle de gestion
- chargé de mission économie de proximité et chargé de projet citoyenneté LCDRA
- directeur Adjoint de la MMQ Léonard de Vinci projet social
- gestionnaire paie carrière
- expert processus paie SIRH

► de dire que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique ;

► d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 34
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 07 juillet 2022.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_33-DE

Pour extrait conforme,

